

COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU
DU 24 NOVEMBRE 2016

VOLET EMPLOIS DU PLF 2017

Fiche n° 1 : Le contexte du volet emplois du PLF 2017

Fiche n° 2 : L'économie générale

Fiche n° 3 : La méthode d'allocation des emplois

Fiche n° 4 : L'évolution globale des emplois par direction

Fiche n° 5 : Budget 2017

CTR EMPLOIS PLF 2017

FICHE 1

LE CONTEXTE DU VOLET EMPLOIS DU PLF 2017

L'exercice de déclinaison des évolutions d'emplois de la DGFIP s'inscrit dans le contexte suivant :

1 – En terme d'évolution quantitative

La loi de finances pour 2017 prévoit 1 630 suppressions d'emplois pour la DGFIP (contre 2 130 suppressions initialement prévues en 2016).

Ce niveau de suppressions, en diminution par rapport aux exercices précédents, a été fixé afin d'accompagner la mise en place du prélèvement à la source (PAS) au 1^{er} janvier 2018, un renfort spécifique de 500 emplois ayant été validé par les Ministres.

Le chiffre des suppressions est bien de 1 630. Il a été indiqué à plusieurs reprises que le chiffre de 1 815, parfois colporté, était faux. Il est regrettable qu'en dépit des explications données, le chiffre erroné continue à être cité.

De plus, corrigé du solde des transferts entre programmes (+12 ETP) et d'un allègement exceptionnel du volume des suppressions d'emplois du PLF 2016 (+80 ETP) décidé au cours de l'année 2016 et traduit en 2017, l'évolution quantitative des emplois est en fait de -1 538 emplois contre -2 111 en 2016.

L'effort qui pèse sur la DGFIP et ses services est donc atténué par rapport aux exercices précédents.

2 – En terme de répartition

Toutes les services (services centraux, directions nationales et spécialisées, directions territoriales) et toutes les catégories d'emplois sont appelées à contribuer à l'effort de suppressions.

L'évolution des emplois de cadres supérieurs est conforme à celle annoncée dans l'exercice de GPEEC des A+. Les mouvements d'emplois localisés à ce titre (suppressions et redéploiements) permettent de converger vers la dotation cible de chaque direction.

La répartition catégorielle des suppressions d'emplois évolue de façon à rapprocher le niveau global des emplois de celui des effectifs pour chacune de ces catégories.

3 – En terme de typologies de mouvements d'emplois

Parallèlement à la traduction des suppressions de la loi de finances, un volume d'emplois est redéployé entre directions.

A ce titre, il convient de distinguer deux catégories de redéploiements :

- les redéploiements qui accompagnent des transferts d'activité auxquels conduisent l'adaptation de la carte des assignations de la dépense de l'Etat à la réforme régionale, l'extension des services facturiers (SFACT), le regroupement des centres de services partagés (CSP), la poursuite de l'actualisation de la cartographie des emplois de vérificateurs, la création de la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) et la nouvelle organisation des services locaux du domaine, essentiellement.

Cette catégorie représente environ 40 % de l'ensemble des redéploiements opérés.

- les redéploiements qui actent le rattachement à une autre direction sans changement de localisation. Il s'agit principalement des transferts de brigades en matière foncière (création de la brigade nationale d'intervention cadastrale et transfert de la BNIPF) et de la brigade nationale d'enquêtes économiques (BNEE), du rattachement de certaines brigades de vérification isolées aux DIRCOFI et de l'adaptation du périmètre géographique des DIRCOFI.

Cette catégorie représente environ 60 % de l'ensemble des redéploiements opérés.

4 – En terme de méthode

La méthode Magerfip, qui fut actualisée en 2014, est stabilisée.

Les directeurs disposent des marges de manœuvre habituelles pour localiser les mouvements d'emplois dans leurs services.

CTR EMPLOIS PLF 2017

FICHE 2

L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU VOLET EMPLOIS DU PLF 2017

Le plafond d'emplois de la DGFIP (programme 156) connaît chaque année une double évolution :

- Une évolution numérique, selon les modalités déterminées par le Parlement dans la loi de finances de l'année ;
- Une évolution catégorielle, qui résulte de la ventilation par catégorie des suppressions d'emplois.

I/ L'évolution numérique

Le volet emplois du PLF 2017 conduira à enregistrer les opérations suivantes pour la DGFIP :

1	PLF	Quantification initiale	-2 130
		Mise en œuvre du PAS	500
		Suppressions nettes PLF 2017	-1 630
2	Transferts entre programme	Transferts entrants	27
		Transferts sortants	-15
		Solde transferts	12
3	Décision des Ministres	Allègement exceptionnel suppressions PLF2016	80
1+2+3 =	Evolution d'emplois à répartir		-1 538

L'évolution globale des emplois de la DGFIP s'explique donc par :

A) Les évolutions du projet de loi de finances (PLF)

Il s'agit du volume de suppressions décidées en loi de finances, qui évolue ainsi :

PLF 2009	PLF 2010	PLF 2011	PLF 2012	PLF 2013	PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017
-2 340	-2 565	-2 667	-2 438	-2 023	-1 988	-2 000	-2 130	-1 630

B) Les transferts entre programmes

Les transferts entre programmes budgétaires peuvent porter sur deux typologies d'opérations :

- les modifications de périmètre des missions, qui entraînent le transfert des moyens associés ;
- la participation à la dotation en emplois de services créés ou renforcés.

En PLF 2017, les transferts enregistrés pour le programme 156 sont tous liés à des modifications de périmètre :

		ETP
TRANSFERTS SORTANTS	Fermeture de trésoreries à l'étranger	-7
	Renforcement des plateformes régionales des achats de l'Etat	-6
	Autres	-2
	TOTAL	-15

TRANSFERTS ENTRANTS	Extension des services facturiers :	
	<i>Education Nationale</i>	9
	<i>Justice</i>	6
	<i>Ecologie</i>	1
	Défense	6
	Réforme de la gestion des retraites de l'Etat	5
	TOTAL	27

SOLDE TRANSFERTS	12
------------------	----

Ces mouvements sont marqués essentiellement par des transferts entrants résultant de la poursuite du déploiement des services facturiers, à l'échelon central comme déconcentré. Par ailleurs, le CBCM Défense bénéficie de 6 emplois et le SRE de 5 emplois.

Les transferts sortants bénéficient au Ministère des affaires étrangères en conséquence de l'évolution du réseau des trésoreries à l'étranger ainsi qu'à la mutualisation en matière d'achats de l'Etat.

Le solde positif des transferts (+ 12) vient donc minorer pour autant le volume des suppressions.

II/ L'évolution catégorielle

L'évolution nette * de la structure des emplois pour 2017 se présente ainsi :

*nette : tous mouvements d'emplois confondus (suppressions, transferts, redéploiements)

		A+	A	B	C	Chef de poste***	TOTAL	
Directions départementales		-108	-142	-525	-861	15	-1 621	
Directions nationales et spécialisées		8	100	58	-80		86	
Services centraux et assimilés *		6	17	-10	-16		-3	
TOTAL		-94 **	-25	-477	-957	15	-1 538	
% évolution nette / total des ETP de la catégorie	PLF 2017	-1,0%	-0,1%	-1,1%	-3,1%		-1,5%	
	Pour mémoire	PLF 2016	-1,2%	-0,5%	-2,5%	-2,5%		-2,0%
		PLF 2015	-1,2%	-1,5%	-1,2%	-2,9%		-1,8%
		PLF 2014	-1,3%	-1,5%	-1,3%	-2,8%		-1,8%

* Services centraux, DDG & SRE

** -10 AGFiP, 11 AFiP, -5 AFiPA, -30 IP, -3 ldiv HC, -80 ldiv CN, 23 ldiv expert

*** Création de 13 services départementaux de l'enregistrement et de 2 trésoreries hospitalières départementales

Ces données appellent les remarques suivantes :

- toutes les catégories d'emplois connaissent une évolution nette négative, à l'exception des AFiP consécutivement à la création de 11 emplois de niveau AFiP, adjoints aux responsables régionaux de la politique immobilière de l'Etat (RRPIE) ;
- le volume d'emplois de **cadres supérieurs** poursuit globalement sa diminution. Les mouvements d'emplois de A+ s'opèrent dans le cadre des travaux GPEEC, en cohérence avec les dotations cibles notifiées aux directions territoriales. Ceci conduit à localiser des suppressions mais aussi des renforts dans les directions ;
- le quantum de suppressions de **A, B et C** évolue par rapport aux exercices précédents avec une moindre pression sur les A et les B.

CTR EMPLOIS PLF 2017

FICHE 3

LA MÉTHODE D'ALLOCATION DES EMPLOIS

Les évolutions numériques et catégorielles des emplois de la DGFIP sont déclinées dans toutes les directions, qu'il s'agisse des services centraux, des directions spécialisées ou des directions territoriales.

Toutes les structures de la DGFIP, qu'elles entrent directement dans le champ de la méthode Magerfip (directions territoriales) ou pas (directions spécialisées et services centraux) contribuent aux suppressions d'emplois. Il est également tenu compte de la nature, de l'évolution et des enjeux des missions exercées ainsi que des prélèvements antérieurs.

I / Les évolutions d'emplois dans les services centraux et les directions nationales et spécialisées

Pour le PLF 2017, 55 suppressions sont supportées par les services centraux.

Les directions nationales et spécialisées (DNS) réalisent au total 173 suppressions d'emplois.

En complément de leur contribution aux suppressions d'emplois demandées à la DGFIP, les services centraux comme certaines des DNS sont également concernés par des transferts d'emplois d'autres programmes budgétaires et/ou des redéploiements d'emplois entre directions (soit dans le sens directions territoriales => services centraux/DNS, soit dans le sens DNS => services centraux). Ces redéploiements concernent principalement le contrôle fiscal, les missions foncières et les retraites de l'Etat. Ces mouvements sont ainsi décomposés :

DIRECTION	Suppressions	Transferts et redéploiements	Evolution nette
DVNI	-5	2	-3
DNEF	-3	50	47
DNVSF	-3	15	12
DGE	-1		-1
Direction Impôts services		5	5
DCST	-1		-1
SDNC	-4	247	243
DS AP/HP	-5		-5
TGE et réseau étranger	-11	-8	-19
DNID	-6	1	-5
CSDOM	-1		-1

DIRECTION	Suppressions	Transferts et redéploiements	Evolution nette
ENFIP	-20		-20
DRESG (hors DDG)	-2	-145	-147
DIRCOFI Centre	-1	-143	-144
DIRCOFI Est	-2	-11	-13
DIRCOFI Ile de France	-4	11	7
DIRCOFI Nord	-2	53	51
DIRCOFI Centre Ouest	-2	44	42
DIRCOFI Centre Est	-2	89	87
DIRCOFI Sud Est Outre Mer	-2	14	12
DIRCOFI Sud-Ouest	-1	7	6
DIRCOFI Sud Pyrénées	-1	22	21
DISI Nord	-7	-1	-8
DISI Est	-6	-2	-8
DISI Ouest	-11	-1	-12
DISI Paris Champagne	-16	-2	-18
DISI Paris Normandie	-12	-3	-15
DISI Pays du Centre	-8		-8
DISI Rhône Alpes Bourgogne	-8	-1	-9
DISI Sud Est	-8	-3	-11
DISI Sud-Ouest	-10	2	-8
Mayotte	3	1	4
Polynésie française	-2		-2
Nouvelle-Calédonie	-2		-2
St Pierre et Miquelon			
Wallis et Futuna			
SCBCM Défense	-1	6	5
SCBCM Agriculture			
SCBCM Intérieur	-1	1	
SCBCM Justice	-1		-1
SCBCM Ecologie			
SCBCM Education nationale		2	2
SCBCM Finances	-2	7	5
SCBCM Affaires sociales	-1		-1
SCBCM Premier ministre	-1		-1
SCBCM Culture			
Services centraux, DDG & SRE	-55	52	-3

II / Les évolutions d'emplois dans les directions territoriales

A / La méthode et ses évolutions

La **Méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (Magerfip)** est utilisée pour la sixième année consécutive pour décliner les évolutions d'emplois des directions territoriales.

Pour le PLF 2017, la méthode est pour l'essentiel inchangée.

B / Les renforts et redéploiements

Des renforts en emplois sont réalisés au bénéfice de certains services ou missions. Par ailleurs, des redéploiements d'emplois sont opérés entre directions.

Il s'agit soit d'accompagner des transferts d'activité, soit d'acter le rattachement à une autre direction sans changement de localisation.

Les principales opérations sont les suivantes :

1 - La direction de l'immobilier de l'Etat et son organisation territoriale

Le décret n°2016-1234 du 19 septembre 2016 créé la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) qui se substitue au service France Domaine.

La DIE assure le pilotage et l'animation du réseau en matière domaniale et immobilière.

Au niveau local, elle s'appuie sur les responsables régionaux de la politique immobilière de l'Etat (RRPIE) dont les équipes sont renforcées par redéploiement des emplois dédiés au pilotage régional de la politique immobilière de l'Etat dans les ex-DRFiP.

Parallèlement, les missions d'évaluation et de gestion domaniale exercées au niveau de chaque service local du domaine (SLD) sont recentrées autour de 59 pôles d'évaluation domaniale (PED) et 11 pôles de gestion domaniale (PGD) chargés du traitement des dossiers complexes.

Toutes les directions locales conservent néanmoins un SLD chargé de la gestion domaniale courante.

Cette réorganisation entraîne le redéploiement de 141 ETP à l'échelle nationale.

2- Les services facturiers et la dépense de l'Etat

L'extension du champ des services facturiers entraîne le transfert, au bénéfice de la DGFIP (programme 156) de 16 emplois, implantés dans les DRFiP-DDFiP et CBCM concernés.

En outre, plus de 90 emplois sont redéployés entre directions en conséquence d'ajustements de périmètre des assignations de la dépense de l'Etat.

3- Le SRE

Le SRE bénéficie de 5 ETP provenant de transferts entrants issus d'autres programmes.

4- Les transferts de brigades

- **La création de la brigade nationale d'intervention cadastrale (BNIC)**

Le réseau de renfort topographique est actuellement constitué de la brigade nationale foncière (BNF) et de 4 brigades du plan cadastral informatisé (BPCI), pilotées par le SDNC ainsi que de 21 brigades régionales foncières (BRF) rattachées aux DRFiP/DDFiP (à l'exception de la BRF Ile-de-France déjà rattachée au SDNC).

A compter du 1^{er} septembre 2017, l'ensemble de ces brigades sera fusionné dans une brigade unique, la BNIC, rattachée au SDNC et structurée autour de 14 antennes régionales.

Cette évolution organisationnelle a pour conséquence le rattachement différent de 149 ETP répartis sur 20 DR/DDFiP vers le SDNC.

- **Le transfert de la brigade nationale d'intervention en publicité foncière (BNIPF)**

La BNIPF est transférée de la DRESG vers le SDNC (94 ETP).

- **Le transfert de la brigade nationale d'enquêtes économiques (BNEE)**

La BNEE est transférée de la DRESG vers la DNEF (50 ETP).

5- Les centres de services partagés du bloc 3

La nouvelle carte régionale conduit à adapter l'implantation des CSP du bloc 3 dont le nombre va, d'ici 2018, passer de 22 à 14.

Ces regroupements conduisent à redéployer une partie des emplois correspondants.

6- Les redéploiements de vérificateurs

Ces redéploiements reposent sur la recherche d'une meilleure adéquation entre la localisation des emplois de vérificateurs et la réalité du tissu fiscal.

Ils consistent à prélever des emplois de vérificateurs dans certains départements pour renforcer les DIRCOFI et les départements sous-dotés au regard de leur tissu fiscal

Ils emportent ainsi dans certains départements des restructurations de brigades. Dans d'autres, le rattachement de leur brigade unique à la DIRCOFI peut également être décidé.

Au titre du PLF 2017, ce sont d'une part, 56 emplois de vérificateurs qui sont redéployés et d'autre part, 38 emplois de vérificateurs rattachés différemment (direction territoriale => DIRCOFI).

Ces opérations s'accompagnent de la possibilité de confier la responsabilité de brigades de vérification à des Inspecteurs divisionnaires et non plus seulement à des Inspecteurs principaux. Ceci permettra d'offrir de nouvelles perspectives à des vérificateurs promus Inspecteurs divisionnaires qui, aujourd'hui, ne disposent pas de la possibilité de poursuivre leur carrière dans le métier du CFE.

Par ailleurs, 11 emplois sont redéployés au profit de la brigade nationale de la répression de la délinquance financière (BNRDF).

7- Le nouveau périmètre géographique des DIRCOFI

L'évolution du périmètre géographique des Délégations du Directeur général implique une mise en cohérence avec celui des DIRCOFI entraînant au 1^{er} septembre 2017 :

- la suppression de la DIRCOFI Centre ayant pour conséquence le transfert de l'ex-région Auvergne vers la DIRCOFI Centre Est et le transfert de l'ex-région Centre vers la DIRCOFI Centre Ouest

- le transfert de l'ex-région Franche-Comté de la DIRCOFI Est vers la DIRCOFI Centre Est
- le transfert de l'ex-région Basse-Normandie de la DIRCOFI Centre Ouest vers la DIRCOFI Nord

Dans ce cadre, ce sont environ 200 ETP qui sont majoritairement rattachés différemment.

C / La contribution proportionnelle

La contribution proportionnelle déterminée dans Magerfip s'applique aux emplois implantés minorés des emplois consacrés aux métiers supra-départementaux et des emplois de vérificateurs. Par ailleurs, une franchise de base est appliquée à l'assiette de la contribution afin de tenir compte des charges fixes des directions.

D / Les correctifs

Le volume de suppressions issu des phases précédentes fait l'objet de corrections, pour chaque département, à la hausse ou à la baisse, qui permettent d'appréhender les évolutions des métiers et leurs conditions d'exercice.

Ces correctifs sont de 3 ordres :

1 - La dotation cible charges

La dotation a pour objet de prendre en compte la dimension « charge de travail » dans la détermination du volume d'emplois alloué aux départements.

En pratique, pour chaque métier, une dotation cible en emplois est déterminée sur la base du produit entre le pourcentage de la "charge" nationale dévolue au département et les effectifs mobilisés sur le métier au niveau national. La "charge" est caractérisée par plusieurs critères pour chaque métier.

La correction en emplois est la différence entre les effectifs mobilisés dans le département et ceux de la dotation cible. La correction est redistributive : le total des corrections négatives est égal au total des corrections positives. Au total, ce sont près de 260 ETP qui sont ainsi « redistribués » par le biais des suppressions différenciées d'emplois.

2 - La dotation accueil

Au-delà du volume d'activité et des enjeux, identifiés en particulier dans le correctif charges de Magerfip, la dotation accueil a pour objet principal d'appréhender les difficultés d'environnement dans lequel sont exercées les missions. Ces difficultés, regroupées ici sous l'item « accueil » portent naturellement sur l'accueil des usagers mais aussi, au-delà, sur des considérations organisationnelles liées à la densité des services.

Il s'agit d'une dotation, financée par précompte sur la contribution proportionnelle.

Dotée de 300 ETP, elle ne joue que positivement et bénéficie à tous les départements.

La répartition de cette dotation est fondée sur le postulat qu'il existe globalement une corrélation entre les difficultés liées à l'accueil (qu'il s'agit ici de valoriser au travers de la correction) et les difficultés sociales et sociétales des populations entrant en contact avec les services. Deux séries de critères portant sur les revenus et la pauvreté d'une part et sur les territoires et structures d'autre part sont utilisés pour opérer la répartition.

3 - Le correctif opérationnel

Le correctif a pour objet de faciliter la traduction des évolutions d'emplois résultant des étapes précédentes de la méthode.

Fondé sur l'historique des suppressions, il consiste à s'assurer que le volume des suppressions évolue de manière relativement cohérente d'une année sur l'autre, donnant ainsi une certaine visibilité aux Directeurs locaux. La correction ainsi opérée est redistributive.

CTR EMPLOIS PLF 2017

FICHE 4

L'ÉVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS PAR DIRECTION

Les tableaux ci-après présentent l'évolution globale des emplois correspondant à l'ensemble des mouvements d'emplois du PLF.

I / VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES

DÉPARTEMENT		EMPLOIS											EVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS	
		AGFiP	AFiP	AFIPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C		Chef de poste
01	AIN								-2			-8		-10
02	AISNE		1					-1	-4	-4		-12		-20
03	ALLIER							-1	-3	-6		-4		-14
04	ALPES HTE PROVENCE							-1	-6	-2		-3		-12
05	HAUTES ALPES							-1	-2	-2	-1	-2		-8
06	ALPES MARITIMES		-1		-3			1	-7	-13		-14	2	-35
07	ARDECHE		1	-1	-1				-11			-5		-17
08	ARDENNES		1	-1	-1				-8	-2		-4		-15
09	ARIEGE							-1	-1	-3		-2		-7
10	AUBE		1	-1	1			-1	-3			-7		-10
11	AUDE									11		30		41
12	AVEYRON		1	-1	1				-3	-3		-5		-10
13	BOUCHES DU RHONE		1	1	-3				1	2	-15	-30	2	-41
14	CALVADOS		-1		2			-2	1	-9	-6	-7		-22
15	CANTAL		1	-1					-2	-2		-2		-6
16	CHARENTE		1	-1		1		-1	-2	-4	-1	-8		-15
17	CHARENTE MARITIME		-1		1				-2	-6	-1	-10	1	-18
18	CHER		1	-1					-2	-4		-5		-11
19	CORREZE		1	-1	-1				-3	-5		-2		-11
21	COTE D'OR			1	1			-3	7	-14	-2	-16		-26
22	COTES D'ARMOR		-1		1			-1	-4	-6		-11		-22
23	CREUSE							-1	-1	-3	-1	-3		-9
24	DORDOGNE		1	-1					-3	-7		-13		-23
25	DOUBS		-2						3		-1	-5		-5
26	DROME		1	-1	2			-1	-2	9		15		23
27	EURE							-1	-5	-7		-8		-21
28	EURE ET LOIR				1			-2		10		19		28
29	FINISTERE		-1		1			-3	-4	-11		-11		-28

DIRECTION		EMPLOIS											EVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS	
		AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C		Chef de poste
2A	CORSE DU SUD				-1				1	-2		-1		-3
2B	HAUTE CORSE				-1				2	-1		-3		-3
30	GARD		-1						-2	-4		-7		-14
31	HAUTE GARONNE		1	1	2	-1	-2		13	-7	-7	-37		-37
32	GERS		1	-1					-6	-4		-4		-14
33	GIRONDE		1	1			-3		10	-19	-5	-26	1	-40
34	HERAULT	-1			-1		-1		-3	4	-6	-3		-11
35	ILLE ET VILAINE	-1	1	1	2		-2		9	-16	-5	-23	1	-33
36	INDRE								-1	-4		-7		-12
37	INDRE ET LOIRE		-1	1					-1	-7		-7		-15
38	ISERE	-1		1	-1		-1		-2	-3		-20		-27
39	JURA						-1		-3	-2		-6		-12
40	LANDES				1		-1		-3	-3		-6		-12
41	LOIR ET CHER		1	-1					-4	-5		-4		-13
42	LOIRE						-1			-4		-7		-12
43	HAUTE LOIRE						-1		-2	-2		-2		-7
44	LOIRE ATLANTIQUE		1	1			-3		9	7	-6	-12		-3
45	LOIRET			1	1		-3		16		-5	-9		1
46	LOT		1	-1					-6	-3		-3		-12
47	LOT ET GARONNE								-3	-2		-7		-12
48	LOZERE						1		-5	-3		-3		-10
49	MAINE ET LOIRE		-1		2		-2		1	-5	-1	-14		-20
50	MANCHE				1		-1		-3	-4		-5		-12
51	MARNE		-1		1		-1		1	3	-3	-3		-3
52	HAUTE MARNE				-1				-1	-5		-4		-11
53	MAYENNE		1	-1					-1	-1		-4		-6
54	MEURTHE MOSELLE		-1		1		-1	1	-2	-8	-5	-13		-28
55	MEUSE								-3	-6		-4		-13
56	MORBIHAN		-1				-1	1	-2	-2	-1	-15		-21
57	MOSELLE	-1	-1		1		-2		-6	-27		-18	1	-53
58	NIEVRE								-3	-4		-6		-13
59	NORD		1	1	-1		-2		2	-35		-40		-74
60	OISE						-1			-7		-17		-25
61	ORNE						-1		-2	-4		-4		-11
62	PAS DE CALAIS			1			-1		-4	-16		-14		-34
63	PUY DE DOME		-1		1				-3	7	-5	-3		-4
64	PYR. ATLANTIQUES		-1						-1	-2		-10		-14
65	HAUTES PYRENEES		1	-1					-4	-3		-4		-11
66	PYR. ORIENTALES				1		-1		2	-5		-8		-11
67	BAS RHIN		1	1	1		-3		11	-7		-17		-13
68	HAUT RHIN		-1		1		-2		-3	-1		-9	1	-14
69	RHONE		1	1	-2	-2	-2	1	7	6	-8	-15	1	-12
70	HAUTE SAONE		1	-1			-1		-2	-5		-3		-11
71	SAONE ET LOIRE									-3		-13		-16
72	SARTHE						-1		-4	-3	-1	-2		-11
73	SAVOIE								-1	-1		-12		-14
74	HAUTE SAVOIE				-1				-4	3		-1		-3
75	PARIS		-1	1	-21		3	1	-35	-31		-76	3	-156

DIRECTION		EMPLOIS											EVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS	
		AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C		Chef de poste
76	SEINE MARITIME	-1	1	1	1	-2	-1	1	6	-16		-21		-31
77	SEINE ET MARNE	-1			-1		-1		-2	-10	-1	-19		-35
78	YVELINES	-1			-3		-1		-5	2		-13		-21
79	DEUX SEVRES		1	-1					-3	-2		-8		-13
80	SOMME		-1					-2	-2	12	-6	-5		-4
81	TARN						-1		4	-2		-8		-7
82	TARN ET GARONNE		1	-1					-1	-3		-4		-8
83	VAR				-1	1	-2		1	-7		-22		-30
84	VAUCLUSE						-1		1			-6		-6
85	VENDEE		-1		1		-1		-3	-3		-8		-15
86	VIENNE		-1		1		-2		-1	5	-4	10		8
87	HAUTE VIENNE		-1		1		-2		-1	-7	-3	-13		-26
88	VOSGES		1	-1	1		-1		-8	-5		-5		-18
89	YONNE								-3	-6		-3		-12
90	TERR. DE BELFORT					-1			-1	-1		-1		-4
91	ESSONNE		-1		-2		-1		-3	-4		-13		-24
92	HTS DE SEINE				-4		1		-3	-15		-8		-29
93	SEINE SAINT DENIS	-1		1	-1		-1	1	-4	-20		-8	1	-32
94	VAL DE MARNE		-1		-3		3		-5	-13		-15	1	-33
95	VAL D'OISE		-1		-2				-3	2		-16		-20
971	GUADELOUPE		1	-1			-3	1	-1	-6	-1	-7		-17
972	MARTINIQUE						-3		-1	-3		-8		-15
973	GUYANE				-1		-2			2		4		3
974	REUNION		-1						5	3				7
TOTAL DRFiP-DDFiP		-8	4	-4	-25	-4	-79	8	-142	-424	-101	-861	15	-1 621

II / VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS ET SERVICES A COMPÉTENCE NATIONALE OU SPÉCIALE ET DES SERVICES CENTRAUX

DIRECTION	EMPLOIS												EVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS
	AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C	Chef de poste	
DVNI							2	-2	-2		-1		-3
DNEF					2			45	-1		1		47
DNVSF								15	-3				12
DGE				-1		-1		1					-1
Direction Impôts services									2		3		5
DCST									1		-2		-1
SDNC						2		20	150		71		243
DS AP/HP											-5		-5
TGE et réseau étranger					-3	-1		-2	-6		-7		-19
DNID								1	-3		-3		-5
CSDOM											-1		-1
ENFiP				-1		1		-6	-7		-7		-20
DRESG (hors DDG)				1	-2		1	-48	-57		-42		-147
DIRCOFI Centre	-1	-1	-4	-12			-3	-99	-17		-7		-144
DIRCOFI Est			-1	-2				-2	-4		-4		-13
DIRCOFI Ile de France							1	10			-4		7
DIRCOFI Nord			1	5		1	1	41			2		51
DIRCOFI Centre Ouest			1	4		-1	3	28	9		-2		42
DIRCOFI Centre Est		1	2	8			2	66	6		2		87
DIRCOFI Sud Est Outre-Mer			1	1			2	10	-1		-1		12
DIRCOFI Sud Ouest				1				6			-1		6
DIRCOFI Sud Pyrénées				2				19	1		-1		21
DISI Nord					-1		1				-8		-8
DISI Est				-1	2	-4			-1		-4		-8
DISI Ouest						-1		2			-13		-12
DISI Paris Champagne			-1			1		-3	-7		-8		-18
DISI Paris Normandie						-1		-3			-11		-15
DISI Pays du Centre						-1	1				-8		-8
DISI Rhône Alpes Bourgogne								1	-7		-3		-9
DISI Sud Est									-1		-10		-11
DISI Sud Ouest									-2		-6		-8

DIRECTION	EMPLOIS												EVOLUTI ON GLOBALE DES EMPLOIS
	AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C	Chef de poste	
Mayotte		1									3		4
Polynésie											-2		-2
Nouvelle-Calédonie											-2		-2
St Pierre et Miquelon													
Wallis et Futuna													
SCBCM Défense									5				5
SCBCM Agriculture													
SCBCM Intérieur													
SCBCM Justice											-1		-1
SCBCM Ecologie													
SCBCM Education nationale									1		1		2
SCBCM Finances									2		3		5
SCBCM Affaires sociales											-1		-1
SCBCM 1 ^{er} Ministre											-1		-1
SCBCM Culture													
TOTAL DIRECTIONS SPÉCIALISÉES	-1	1	-1	5	-2	-5	11	100	58		-80		86
SERVICES CENTRAUX et assimilés*	-1	6	0	-10	3	4	4	17	-10		-16		-3
TOTAL HORS RÉSEAU	-2	7	-1	-5	1	-1	15	117	48		-96		83

TOTAL DGFiP	-10	11	-5	-30	-3	-80	23	-25	-376	-101	-957	15	-1 538
	-94						-477						

* Services centraux, SRE & DDG.